

## COVID-19 : la Communauté de Communes Retz-en-Valois apporte un soutien financier aux entreprises de son territoire

*Depuis le début de la crise sanitaire, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'est mobilisée pour accompagner les entreprises de son territoire en leur relayant l'ensemble des dispositifs d'aides mis en place par l'Etat et la Région, et pour répondre à leurs problématiques. Consciente de l'ampleur des difficultés de trésorerie que rencontrent actuellement les entreprises et notamment les plus petites d'entre elles, la collectivité va allouer prochainement une aide financière qui viendra s'ajouter au Fonds de solidarité créé par l'État.*

### Une aide financière de 1 000 € de l'intercommunalité

Face à la crise économique sans précédent que traverse notre pays, il est essentiel pour la Communauté de communes Retz-en-Valois de tout mettre en œuvre pour soutenir le tissu économique de son territoire.

C'est pourquoi le Président de l'intercommunalité, Alexandre de Montesquiou, travaille en lien avec le Sous-Préfet de l'arrondissement de Soissons, Alain Faudon, dans le but de conclure une Convention avec l'Etat. Celle-ci permettra ainsi à la CCRV d'abonder financièrement le Fonds de solidarité créé par l'Etat à destination des entreprises ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés.

Cette aide d'urgence de 1 000€ constitue un signal fort de l'engagement total de la collectivité – à la hauteur de ses capacités financières– aux côtés des artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, indépendants et TPE de Retz-en-Valois, qui participent à la richesse et à l'attractivité de son territoire.

Cette aide concernera les entreprises respectant les conditions et critères d'éligibilité fixés par l'Etat pour l'attribution du Fonds de solidarité, à savoir :

- Toute entreprise subissant une fermeture administrative  
ou
- toute entreprise qui aura connu une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019.

Au cas par cas pourra être étudiée la situation des quelques entreprises qui ne rempliraient pas totalement les critères fixés par l'Etat mais pour lesquelles une aide financière de la Communauté de communes constituerait un soutien certain.

L'aide intercommunale sera forfaitaire et concernera la globalité de la période de confinement. Elle sera versée aux entreprises en une seule fois, dès le mois de mai.

Le Président de Retz-en-Valois a tenu à adresser personnellement cette information aux entreprises en leur envoyant une courte vidéo à ce sujet, visionnable sur le site internet de la CCRV :

[www.cc-retz-en-valois.fr/event/covid-19-accompagnement-entreprises/](http://www.cc-retz-en-valois.fr/event/covid-19-accompagnement-entreprises/)

---

#### La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 643 habitants
- 15 vice-présidents, 8 membres de Bureau, 86 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133  
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX  
Tél. 03 23 96 13 01  
[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

#### Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • [m.rollet@retzenvalois.fr](mailto:m.rollet@retzenvalois.fr) • 03 23 96 60 17  
Émilie Hanat, Chargée de Communication • [e.hanat@retzenvalois.fr](mailto:e.hanat@retzenvalois.fr) • 03 23 96 61 38  
Sébastien Carrier, Assistant Communication • [s.carrier@retzenvalois.fr](mailto:s.carrier@retzenvalois.fr) • 03 23 96 79 67